



Fait à Strasbourg, le 9 mai 2014

Michel HOFF, président

Avis n° 97

Déclinaison régionale du plan national d'actions chiroptères

Réunion du 16 janvier 2014, point 6

Le contexte

Les plans nationaux de restauration s'inscrivent dans la continuité des "Plans d'action pour la conservation de la biodiversité", initiés par le ministère chargé de l'environnement au début des années 90, afin de maintenir ou restaurer des populations en bon état de conservation, notamment par l'amélioration de la connaissance de la faune et de la flore sauvages.

Les Plans Nationaux d'Actions sont mis en place par le Ministère en charge de l'Écologie pour organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats, informer les acteurs concernés et le public ainsi que pour faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

Un Plan Régional d'Actions est constitué d'une première partie présentant l'état des lieux des connaissances de ou des espèces au niveau régional. Une seconde partie rappelle les objectifs et la stratégie envisagée dans le plan national. Pour finir, les différentes actions à mettre en œuvre au niveau régional sont présentées selon une hiérarchisation des priorités. La liste des actions régionales s'appuie sur les actions recensées au niveau national. De nouvelles actions peuvent être ajoutées afin de compléter les actions définies au niveau national. Cependant, il est important que le programme d'actions soit réalisable en termes de temps, de moyens techniques, financiers et humains.

17 PNA concernent actuellement l'Alsace. Parmi eux, huit plans sont en cours de déclinaison régionale : Milan royal, Pie-grièche, Râle des genêts, Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun, Crapaud vert, chiroptères et odonates.

L'Alsace compte 23 espèces de chiroptères dont 11 sont considérées comme sensibles (prioritaires) et font partie des catégories menacées de la Liste Rouge alsacienne. Les menaces principales qui pèsent sur ces espèces correspondent à la disparition des gîtes d'hibernation et de parturition ainsi qu'à la dégradation de leurs territoires de chasse. Les enjeux majeurs pour les espèces dites sensibles consistent à augmenter les connaissances souvent partielles ou largement



insuffisantes, en particulier sur les sites de présence, des chauves-souris. Ils consistent aussi à mettre en place des mesures de protection.

Questions

L'avis du CSRPN est sollicité sur la qualité du projet de plan chiroptères décliné pour l'Alsace et sur la pertinence des actions de connaissance, de conservation et de communication à mettre en œuvre. Plus précisément, il lui est proposé de répondre aux questions suivantes :

- **Le diagnostic de la situation des espèces de chiroptères en Alsace est-il pertinent ?**
- **Les enjeux de conservation de ces espèces sont-ils correctement exposés ?**
- **Permettent-ils d'éclairer la poursuite de la réflexion conduisant en particulier à identifier et hiérarchiser les actions concrètes à mener ?**

Supports de réflexion

- Plan régional d'actions Chiroptères en Alsace 2013-2017, version décembre 2013, 63 p.
- Présentation thématique commentée le 16 janvier 2014 par le GEPMA.

Analyse

Globalement le dossier est bien rédigé, clair, compréhensible, il apporte de très nombreuses informations et répond bien aux attentes hormis les quelques éléments suivants.

La hiérarchisation des espèces est imprécise et le rapport ne permet pas d'identifier simplement les espèces prioritaires.

Les menaces sont généralement bien identifiées. Néanmoins, parmi elles figurent les produits toxiques dont l'impact direct et indirect sur les chiroptères et leur alimentation n'est pas suffisamment explicité. Des données récentes sont disponibles en particulier sur la bio-accumulation de nouvelles substances actives actuellement homologuées et présentes sur le marché et la réduction possible de l'impact des traitements anti-parasitaires chez les animaux d'élevage. Le rapport n'est pas assez précis sur l'impact potentiel indirect sur les chauves-souris des traitements (anti-moustiques et anti-lépidoptères) au Bacille de Thuringe : quelles sont les espèces de chiroptères concernées, quelle est la part de leur alimentation concernée. Les effets probables de la persistance du lindane, ancien insecticide bio-accumulateur utilisé dans le traitement des charpentes mais actuellement interdit en France, ne sont pas évoqués.



Le niveau d'information apporté sur les actions R6 « *Améliorer les connaissances concernant l'impact des infrastructures et des aménagements (routes, réseau ferré, éoliennes, etc.) et de leurs systèmes de réduction d'impact* » et R17 « *Participer au programme d'épidémiologie sur la rage des chiroptères* » est trop synthétique pour ce qui concerne la méthode de mise en œuvre prévue ainsi que les montages financiers. Le projet de plan régional donne une part trop importante à ces thématiques et le niveau de contribution régional par rapport au travail national n'est pas clairement établi.

Une carte de la diversité spécifique pour la période 2000-2011 est présentée sans que la tendance évolutive sur un pas de temps plus important ne soit estimée.

Les critères de hiérarchisation des gîtes d'hibernation ne sont pas argumentés.

La fiche R8 « *Identifier les terrains de chasse utilisés par les espèces prioritaires* » donne un niveau de priorité 2 aux actions sur les terrains de chasse alors que la pérennité des populations dépend du bon état de conservation de ces territoires.

Les actions de la fiche R16 « *Centraliser et gérer le réseau SOS chauves-souris* » ne sont pas assez détaillées au regard du budget élevé qu'il est prévu de leur consacrer et leur cohérence d'ensemble devra être explicitée.

Avis

Le CSRPN considère, sous réserve des réponses apportées aux recommandations et demandes de précisions que :

- **toutes les informations concernant le statut des espèces, des habitats dont elles dépendent et des mesures de protection déjà mises en place sont présentées correctement dans le document fourni ;**
- **l'identification et la description des menaces qui pèsent sur ce groupe de mammifères permettent d'appréhender l'urgence qu'il y a à intervenir ;**
- **les enjeux conservatoires sont décrits de façon argumentée et permettent de mettre en place une stratégie globale de conservation en définissant différents objectifs pour la déclinaison du Plan National d'Actions à l'Alsace ;**
- **le travail proposé se situe principalement dans l'amélioration des connaissances sur les gîtes utilisés par les espèces de chiroptères et dans la poursuite de l'aménagement des gîtes importants. Les orientations du plan correspondent bien aux enjeux conservatoires régionaux.**



Recommandations

Le CSRPN recommande :

- de préciser quelles sont les espèces prioritaires ;
- d'apporter des données précises et récentes sur les effets des produits toxiques sur les chiroptères ;
- d'argumenter le choix des critères de hiérarchisation des gîtes d'hibernation ;
- de mieux formuler l'action R7 « Assurer le maintien et l'enrichissement de la base de données régionale au niveau géographique et des milieux naturels » au regard des besoins réels et des moyens disponibles ;
- de préciser les limites des contributions régionales par rapport aux thématiques nationales à la mise en œuvre des actions R6 : « Améliorer les connaissances concernant l'impact des infrastructures et des aménagements (routes, réseau ferré, éoliennes, etc.) et de leurs systèmes de réduction d'impact » et R17 : « Participer au programme d'épidémiosurveillance sur la rage des chiroptères ». Sur ces thèmes, le CSRPN suggère que l'objectif visé par le plan consiste à tenir une veille à disposition des acteurs locaux sur des thématiques à identifier en lien avec les autres régions concernées. Parmi ces thèmes figure notamment celui de l'impact prévisible des infrastructures et des aménagements sur les chiroptères et des solutions visant à les réduire ;
- de vérifier que le bon état de conservation des populations de chacune des espèces de chiroptères concernées est indépendant du bon état de leur territoire de chasse et dans le cas contraire, de prévoir des actions pour améliorer la situation des terrains de chasse et de les classer en priorité 1 ;
- de mieux argumenter l'importance de l'action R16 : « Centraliser et gérer le réseau SOS chauves-souris » ;
- de présenter les actions d'importance locale en observation.

Le CSRPN se propose de donner son avis dans la phase de mise en œuvre des actions, sur les éventuels cahiers des charges, et notamment sur le choix des protocoles, de la démarche méthodologique ou encore des critères de choix des opérateurs (définition des compétences requises).